

UNAPEI DE L'OISE

Association Départementale des Parents de Personnes Handicapées Mentales et leurs Amis - les papillons blancs

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

300, Chaussée Traversière

60600 AGNETZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

UNAPEI DE L'OISE

Association Départementale des Parents de Personnes Handicapées Mentales et leurs Amis - les papillons blancs

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

300, Chaussée Traversière
60600 AGNETZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association UNAPEI DE L'OISE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNAPEI DE L'OISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

572 028 041 RCS Nanterre

TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC N° 2022-06 et 2023-03 obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, décrit dans la note "3.2 – Changement de méthode comptables et de présentation" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Eric GODEAU

UNAPEI 60

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025
au 31/12/2025

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2025	Net au 2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			-	-
Frais de recherche et de développement			-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires			-	-
Autres immpbilisations incorporelles	398 909	- 398 909	-	-
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 010 580	-	4 010 580	4 010 580
Constructions	21 186 490	- 11 679 154	9 507 336	6 867 773
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 428 711	- 6 085 197	1 343 514	1 382 956
Autres immobilisations corporelles	18 887 170	- 12 948 666	5 938 504	5 795 667
Immobilisations corporelles en cours	7 930 542	-	7 930 542	4 814 853
Avances et acomptes	9 331	-	9 331	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Autres tires immobilisés	24 056	-	24 056	24 056
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	104 656	-	104 656	116 015
Total I	59 980 444	- 31 111 926	28 868 518	23 011 900
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	54 675	-	54 675	43 549
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	4 755 218	-	4 755 218	3 836 005
Autres créances	1 661 495	- 37 254	1 624 242	945 766
Charges constatés d'avance	195 514	-	195 514	210 829
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	18 829 121	- 473 762	18 355 360	19 574 861
Disponibilités	14 431 920	-	14 431 920	15 795 714
Total II	39 927 942	- 511 015	39 416 927	40 406 724
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	99 908 387	- 31 622 941	68 285 445	63 418 624

UNAPEI 60

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Bilan Passif	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	6 573 560	6 573 560
Première situation nette établie	2 843 580	2 843 580
Autres fonds propres	3 729 980	3 729 980
Fonds propres avec droit de reprise	14 909	14 909
Fonds statutaires		
Autres fonds propres	14 909	14 909
Ecarts de réévaluation		
Réserves	25 811 131	24 035 792
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>24 968 413</i>	<i>22 355 516</i>
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	12 879 855	12 835 094
Réserve de trésorerie	535 065	535 065
Réserve de compensation des déficits et charges d'amortissements	11 553 493	9 822 916
<i>Dont autres réserves</i>	<i>842 718</i>	<i>842 718</i>
Report à nouveau	- 3 256 895	- 2 762 157
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 181 028</i>	<i>3 332 074</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	575 947	1 425 613
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>334 367</i>	<i>446 790</i>
Situation nette (sous-total)	29 718 652	29 287 717
Subventions d'investissement	1 170 993	1 207 180
Provisions réglementées	2 191 961	2 061 876
Total I	33 081 605	32 556 773
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	2 798 894	2 518 597
Fonds dédiés sur dons	450 834	483 257
Fonds dédiés sur autres ressources	95 628	95 628
Fonds dédiés à l'investissement	15 134 865	14 036 002
Total II	18 480 220	17 133 484
PROVISIONS		
Provisions pour risques	704 503	951 553
Provisions pour charges	2 504 412	1 938 656
Total III	3 208 915	2 890 209
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 016 903	2 787 410
Emprunts et dettes financières diverses	89 966	91 087
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 599 468	1 449 057
Dettes fiscales et sociales	6 688 670	6 340 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 110	55 206
Autres dettes	86 772	113 829
Produits constatés d'avance	8 815	1 295
Total IV (1)	13 514 705	10 838 158
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	68 285 445	63 418 624
(1) Dont à plus d'un an (a)	89 966	91 087
Dont à moins d'un an (a)	13 424 739	10 747 071
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		

UNAPEI 60

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025
au 31/12/2025

Compte de résultat	Exercice 2025	Exercice 2024
Cotisations	18 300	19 020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	354 922	362 559
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	354 922	362 559
Ventes de prestations de services	8 810 375	8 916 381
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	2 736 928	3 028 274
Concours publics et subventions d'exploitation	48 803 213	48 823 562
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	48 762 549	48 785 950
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels	19 691	36 257
Legs, donations et assurances-vie	300 899	862 128
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 105 093	1 179 189
Utilisation des fonds dédiés	242 895	223 428
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	265 606	
Autres produits	9 309 478	8 273 074
<i>Dont complément de rémunération TH</i>	6 646 564	6 454 085
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	442 821	437 171
Total I	69 230 473	68 695 599
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	97 321	93 989
Variation des stocks	0	
Autres achats et charges externes	15 229 976	16 301 416
Aides financières	0	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 511 947	3 354 542
Salaires et traitements	31 403 118	29 818 061
Charges sociales	12 291 865	11 696 804
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 542 220	2 323 629
Dotations aux provisions	1 415 477	1 071 808
Reports en fonds dédiés	1 731 209	2 473 732
Autres charges	488 354	135 132
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	262 845	
Total II	68 974 333	67 269 112
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	256 140	1 426 487

UNAPEI 60

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025
au 31/12/2025

Compte de résultat	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	475 968	311 878
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 251	252
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	480 219	312 130
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	106 233	83 102
Autres charges financières		
Total IV	106 233	83 102
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	373 986	229 028

3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	630 126	-430 402
Legs, donations et assurances-vie		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	133 288
Sur opérations en capital	0	225 326
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	220 062
Total V	0	578 676
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	571 311
Sur opérations en capital	0	33 410
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	165 511
Total VI	0	770 232
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	-191 557
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VII)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Impôts sur les bénéfices	54 179	38 345
Total des produits (I+III+V+IX+VI+VII)	69 710 692	69 586 405
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	69 134 745	68 160 791
EXCEDENT OU DEFICIT	575 947	1 425 613
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>338 484</i>	<i>446 790</i>

RESULTAT DE L'EXERCICE	575 947	1 425 613
REPRISE DE RESULTAT N-2	236 665	-35 977
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE	812 612	1 389 636
Dont Résultat gestion propre	241 354	978 823
Dont Résultat gestion contrôlée	571 258	410 813

Ressources		
Dons en nature	0	0
Bénévolat	129 298	131 261
Total	129 298	131 261
Emplois		
Secours en nature	0	0
Personnel bénévole	129 298	131 261
Total	129 298	121 115

ANNEXE DES COMPTES AGREGES UNAPEI de l'OISE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 68 285 445 €
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 575 947 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1- Présentation de L'association :

1-1- L'objet social de l'association

L'Unapei de l'Oise, *Association départementale des parents de personnes handicapées mentales et leurs amis - Les Papillons Blancs*, est une association à but non lucratif loi 1901. Elle regroupe 420 familles ayant un enfant, jeune ou adulte, déficient intellectuel en situation de handicap mental. Elle est affiliée à l'Unapei, organisme reconnu d'utilité publique.

Créée en 1965, l'association gère des services et des établissements spécialisés accueillant des enfants, adolescents et adultes handicapés de l'Oise, porteurs d'une déficience intellectuelle. Les personnes accueillies peuvent présenter des troubles associés (autisme, troubles psychiques stabilisés, ...) dans la limite où ceux-ci ne portent pas atteinte à leur sécurité ou celle des autres.

A ce jour, l'association gère 25 établissements et services accueillant 1500 usagers accompagnés par 858 professionnels.

1-2- Le périmètre de l'association

Les 25 établissements et services de l'Unapei de l'Oise permettent, par leur diversité et par leur implantation géographique, de répondre aux besoins de compensation des personnes handicapées mentales. Ils sont répartis en six pôles :

☛ Enfance:

- ❖ IME "Les Etoiles" à Etouy
- ❖ IME "Les Papillons Blancs" à Beauvais
- ❖ IME "La Faisanderie" à Compiègne
- ❖ SESSAD "Aquarel" à Etouy
- ❖ SESSAD "La Croix Blanche" à Compiègne

☛ Habitat médicalisé

- ❖ MAS "La Clarée" à Beauvais
- ❖ FAM "Saint-Nicolas" à Bailleul-sur-Thérain
- ❖ SAMSAH "L'Espalier" à Beauvais

☛ Habitat spécialisé

- ❖ Foyer de vie "Les 4 Tilleuls" à Clairoix
- ❖ Foyer de vie "Les Résidences d'Halatte" à Pont-Sainte-Maxence
- ❖ Foyer de vie "Saint-Nicolas" à Oursel-Maison
- ❖ SAJ "L'Amandier" à Beauvais

➞ Habitat résidentiel

- ❖ Dispositif d'habitat "La Liovette" à Beauvais
- ❖ Dispositif d'habitat "Les Résidences du Vexin" à Lavilletertre
- ❖ Dispositif d'habitat "Le Sésame" Le Meux
- ❖ SAVS "Le Sésame" et "La Liovette" sur le Compiégnois et le Beauvaisis

➞ Travail protégé

- ❖ ESAT "du Thérain" à Beauvais
- ❖ ESAT "Les Peupliers" à Longueil-Sainte-Marie
- ❖ ESAT "des 3 Sources" à Chaumont-en-Vexin
- ❖ ESAT "des Sablons" à Méru
- ❖ ESAT "Le Valois" à Crépy-en-Valois
- ❖ SIPE "Service Insertion Professionnelle et emploi accompagné" à Beauvais

➞ Services Transversaux

- ❖ EMAS « Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à l'inclusion scolaire »
- ❖ Plateforme 360
- ❖ PCO« Plateforme de Coordination et d'Orientation »
- ❖ Plateforme de Répît Beauvais/Clermont

1-3- Les moyens mis en œuvre par l'association

Conformément à son objet social, l'association est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions notamment par :

- ❖ Les produits de tarifications des établissements ESSMS à travers la dotation globale de financement,
- ❖ Le chiffre d'affaires de l'activité commerciale des ESAT
- ❖ Les subventions d'exploitation et ou d'investissement,
- ❖ La collecte des fonds auprès du public ;
- ❖ La mise en place de partenariats publics et privés ;
- ❖ La réalisation de tout type d'investissement de nature à développer l'action de l'association ;
- ❖ La gestion rigoureuse des fonds versés par le public.

2- Evénements importants de l'exercice

Il est à noter les évènements suivants sur l'exercice 2025 :

- Commencement de la construction d'un bâtiment pour accueillir la MAS la Clarée, la livraison du bâtiment étant prévue courant du 1^{er} trimestre 2027.
- Création de 7 places sur le service du SESSAD.
- .

3- Principes comptables généraux

3.1 - Principes Comptables :

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Des règlements ANC n°2018-06 et ANC n° 2020-08 relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 27 décembre 2023 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2 – Changement de méthode comptables et de présentation

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

□ Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

☐ Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes) nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables à la suite de la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

3.3 - Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 - Organisation comptable

L'UNAPEI 60 présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale.

3.5 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison.

Au 31 décembre 2025, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers agrégés l'association.

3.6 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre : l'activité en propre comprend toutes les opérations liées à l'animation du projet associatif,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Tous les établissements et services sont sous contrôle des autorités de tarification qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF. Depuis la signature du CPOM, les rejets de dépenses envisagées par l'autorité de tarification doivent, en principe, faire préalablement l'objet d'une information motivée avant la mise en œuvre effective par l'ARS.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur. Ceci correspond au résultat soumis à la certification des Commissaires aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le résultat effectif : correspond au « résultat comptable » retraité de l'impact des reprises et affectations des résultats antérieurs.

3.7 - Evénements postérieurs

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

4- Principes comptables spécifiques

4.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode de vie linéaire en fonction de la durée de vie prévu des biens.

▪ Gros œuvre	30 à 50 ans
▪ Façade toiture	19 à 25 ans
▪ Chauffage, électricité	19 à 30 ans
▪ Agencements, installations	5 à 30 ans
▪ Matériel et outillage	5 à 10 ans
▪ Matériel de transport	3 à 7 ans
▪ Matériel, mobilier de bureau, informatique	3 à 10 ans
▪ utres	3 à 10 ans

Les nouvelles normes de présentation de l'actif immobilisé sont pratiquées sur les bâtiments par composants, depuis 2005. Les amortissements ont été recalculés au niveau de l'agrégation des comptes.

Les résultats de chaque établissement découlent des calculs d'amortissements suivant l'instruction budgétaire M22 bis.

4.2 - Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3 - Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur est constituée par le coût hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4 - Opérations faites en commun

Les refacturations d'opérations internes ont été neutralisées dans les comptes annuels.

Le reliquat des opérations faites en commun est positionné dans les rubriques « Autres produits » et « Autres charges » du compte de résultat, au niveau de la ligne « Quote-part de résultat sur opérations faites en commun ».

4.5 - Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux postes suivants :

- Réserve de trésorerie attribuée sous forme de majoration de prix de journée ou de dotation au fonds de roulement (art. 4 du décret du 29 décembre 1959, art. 9 du décret du 11 août 1983, art 7 du décret du 30 Décembre 1985),
- Plus-values nettes de cession d'actif (article R.314-81 et R.314-95 du CAFS, réaffirmée par l'arrêté du 12 novembre 2008),
- Amortissements dérogatoires.

4.6 - Subventions d'investissement

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04, les subventions d'investissement sont enregistrées au niveau du compte 13. Dans ce cas, le montant de la subvention est à rapporter au compte de résultat en contrepartie des amortissements pratiqués sur l'immobilisation concernée.

4.7 - Fonds dédiés

La réglementation a prévu la création de comptes spécifiques pour enregistrer la part des fonds reçus par l'association, affectés par le financeur à un projet et non encore utilisée.

Ces comptes portent le nom de fonds dédiés. Ils apparaissent sur une ligne distincte du bilan après les fonds propres.

Les fonds dédiés à des projets émanent de la subvention versée par l'autorité de contrôle. Cette dernière signifie formellement à l'association qu'une partie des fonds versés est destinée à la couverture d'un projet.

Les fonds reçus en cours d'exercice et non utilisés à la clôture sont portés au bilan dans les comptes de fonds dédiés par le biais d'un compte de charge intitulé : « Reports en fonds dédiés ». Ce compte figure au niveau des charges d'exploitation.

A l'inverse, quand des fonds reçus lors d'un exercice antérieur ont été utilisés au cours de l'exercice conformément aux engagements pris, les fonds sont rapportés au compte de résultat par le biais de comptes de produits : « Utilisation des fonds dédiés ». Ce compte figure au niveau des produits d'exploitation.

Les dons manuels reçus au cours de l'exercice et non utilisés à la fin de l'exercice sont portés sur une ligne distincte de fonds dédiés dans l'activité propre, s'ils sont affectés à un projet particulier. S'ils sont « non affectés », ils ne font pas l'objet d'une neutralisation en fonds dédiés.

Les dotations et reprises desdits fonds dédiés figurent ainsi au niveau des comptes « Reports en fonds dédiés » et l'« Utilisation des fonds dédiés » pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4.8 - Financements affectés à la formation

A compter du 1^{er} janvier 2015, le dispositif du DIF a été remplacé par le CPF « Compte Personnel de Formation », les formations réalisées dans ce cadre sont financées par les OPCO, sur les cotisations versées par les entreprises.

Les dépenses de formation de l'association non prises en charge par les OPCO sont imputées sur des fonds dédiés antérieurement constitués sur des financements affectés au DIF par les tiers financeurs.

4.9 - Dettes de congés payés

Les dettes de congés payés au 31 décembre 2025 ont été comptabilisées, mais ne sont pas prises en compte dans les résultats de la gestion contrôlée.

Cette provision couvre les droits à congés acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

4.10 - Indemnités de départ à la retraite

L'engagement hors bilan total de l'association au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué au 31 décembre 2025 à 1 812 490.96 €, incluant les charges sociales. Cette estimation résulte d'un calcul actuariel sur la base de la convention collective CCNT 66 et des hypothèses correspondantes au tableau ci-après :

Paramètres	Hypothèses retenues	Commentaires
Age de retraite	65 ans	
Taux de charges fiscales et sociales	50%	
Taux de turn-over	Faible	
Taux d'actualisation	3.96%	
Taux de décès	Table INSEE 2024	Table réglementaire du Code des Assurances, établie par l'INSEE

4.11- Placements financiers

Les moins-values latentes au 31 décembre 2025 ont été provisionnées pour un montant total de 473 761.50€.

4.12 - Provisions pour risques et passif éventuel

L'association comptabilise une provision pour litige prud'homal lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

4.13 - Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 sont évalués à 48 898.97 TTC.

4.14 - Information sur les rémunérations des trois plus hauts dirigeants

Au sein de l'association, les trois plus hauts dirigeants visés par l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif du 23 Mai 2006 sont des bénévoles, non rémunérés.

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

Détail des immobilisations (en euro)	Valeur brute Début exercice	Reprise Nouvel Etablissement	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Logiciels						-
Frais d'établissement						
Autres immob. Incorporelles	398 909			-		398 909
Avances et acomptes	-			-		-
<i>Total des Immobilisations Incorporelles</i>	398 909		-	-	-	398 909
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	4 010 580	-			-	4 010 580
Constructions sur sol propre	17 616 268		531 624	568 368	3 363 222	20 942 748
Constructions sur sol d'autrui	243 743		-			243 743
Installations générale, agencements Terrain	-					-
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	7 237 050	-	297 779	113 364	7 245	7 428 710
Materiel de transport	4 876 546		911 618	533 298		5 254 866
Materiel de bureau , inform. et mobilier	4 181 047	-	205 135	11 069	169 129	4 544 244
Autres immob. corporelles	8 815 596	-	297 507	91 324	66 281	9 088 061
Immobilisations en cours	4 814 853	-	6 721 565		3 605 877	7 930 541
Avances et acomptes	-		9 331			9 331
<i>Total des Immobilisations corporelles</i>	51 795 684	-	8 974 559	1 317 422	0	59 452 824
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations	-			-		-
Autres titres immobilisés	24 056					24 056
Prêts	71 427	-	-	-	-	71 427
Autres immobilisations financières	44 588	-	6 039	17 398	-	33 229
<i>Total des Immobilisations Financières</i>	140 071	-	6 039	17 398	-	128 711
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	52 334 663	-	8 980 598	1 334 820	0	59 980 444

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

Détail des Amortissements (en euro)	Valeur début Exercice	Reprise Nouvelle Etablissement	Dotation	Reprise	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Logiciels	-					-
Frais d'établissement						
Autres immob. Incorporelles	398 909					398 909
<i>Total des Immobilisations Incorporelles</i>	398 909					398 909
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	-					-
Constructions sur sol propre	10 748 495	-	2 109 246	1 422 330		11 435 411
Constructions sur sol d'autrui	243 743					243 743
Installations générales, agencements terrain	0					0
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	5 854 095	-	755 333	524 231		6 085 197
Materiel de transport	2 766 495	-	1 560 166	1 331 041		2 995 620
Materiel de bureau , inform. et mobilier	2 990 677	-	868 257	491 845		3 367 089
Autres immob. corporelles	6 320 352	-	1 132 362	866 758		6 585 956
<i>Total des Immobilisations corporelles</i>	28 923 857	-	6 425 364	4 636 205	-	30 713 017
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Autres titres immobilisés	-					-
Prêts	-					-
Autres immobilisations financières	-					-
<i>Total des Immobilisations Financières</i>	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	29 322 766	-	6 425 364	4 636 205	-	31 111 926

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Reclassement / Transfert	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	6 573 560					6 573 560
Fonds propres avec droit de reprise	14 909					14 909
Réserves	24 035 793	1 725 505	54 121	4 287	0	25 811 131
Réserves affectés à l'investissement	12 835 094	274 000		229 239		12 879 855
Réserves de compensation	9 822 916		1 797 015	66 437		11 553 494
Réserves affectées à la couverture du BFR	535 065					535 065
Autres réserves	842 718					842 718
Report à nouveau	-2 762 157	- 299 891	-	194 846	0	-3 256 895
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	569 918	-53 549		167 370		348 999
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-3 332 074	-367 688	290 813	573 823		-3 982 772
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion	-3 332 074	-367 688	290 813	573 823		-3 982 772
Excédent ou déficit de l'exercice	1 425 614	-1 425 614	575 947			575 947
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion	446 790	-446 790	338 484			338 484
Situation nette	29 287 718	0	630 068	199 133	0	29 718 651
Subventions d'investissement	0					0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 207 180		63 685	99 873		1 170 992
Provisions réglementées	2 061 876		365 349	235 264		2 191 961
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	0					0
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 956 162			0		1 956 162
TOTAL	32 556 774	0	1 059 102	534 271	0	33 081 605

Notes sur le bilan
Actif circulant
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 574 973 € et le classement détaillé par échéance s'établit

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 624 242		1 624 242
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	4 755 218	4 755 218	
Créances (clients douteux ou litigieux)		0	
Personnel et comptes rattachés		0	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux		0	
Etat et autres collectivités publiques :			
- T.V.A			
- Autres			
Autres créances		0	
Charges constatées d'avance	195 514	195 514	
Total	6 574 973	4 950 732	1 624 242

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	2 187
Impôts et taxes - produits à recevoir	8 125
Etat - produit à recevoir	
Divers - produits à recevoir	9 714
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	20 026

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	3 016 903	135 417	2 881 486
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	89 966		89 966
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	294	294	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 599 468	3 599 468	
Personnel et comptes rattachés	2 836 673	2 836 673	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 054 023	3 054 023	
- Impôts sur les bénéfices	54 179	54 179	
- T.V.A	26 943	26 943	
- Autres impôts et taxes	622 588	622 588	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 935	22 935	
Autres dettes	188 892	188 892	
Produits constatés d'avance	8 815	8 815	
TOTAL	13 521 679	10 550 227	2 971 452

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 363 988,00

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 134 413,00

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	538 126
Personnel - congés à payer	2 465 986
Personnel - autres charges à payer	561 180
Personnel - charges sociales sur congés à payer	1 258 546
Autres charges à payer	103 139
Divers	0
Total	4 926 977

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	VARIATION DE PERIMETRE FAISANDERIE - CROIX BLANCHE	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement / Transfert	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS						-
Pour le renouvellement des immobilisations	-					-
Amortissements dérogatoires	-					-
Réserve des plus-values nettes d'actifs immobilisés	1 610 923	-	365 349	235 264		1 741 008
Réserve des plus-values nettes	450 952					450 952
Plus-values de cession d'éléments	-					-
TOTAL	2 061 875	-	365 349	235 264	-	2 191 961

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	VARIATION DE PERIMETRE FAISANDERIE - CROIX BLANCHE	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	189 530		55 717	113 252	131 995
Autres provisions pour risques	762 023		441 208	630 720	572 511
Autres provisions pour charges	1 842 236		1 793 920	1 228 164	2 407 992
Provisions pour grosses réparations	96 420				96 420
TOTAL	2 890 208	0	2 290 845	1 972 136	3 208 915

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	2 290 845	1 972 136
Financières		
Exceptionnelles		

Notes sur le bilan

Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VARIATION DE PERIMETRE FAISANDERIE - CROIX BLANCHE	DOTATIONS / CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFE RTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant global			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements							
Fonds dédiés à l'investissement	14 036 002	0	2 974 720	1 875 857			15 134 865
TOTAL	14 036 002	0	2 974 720	1 875 857	0	0	15 134 865
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations							
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 104 907	0	475 255	343 670		0	1 236 492
Fonds dédiés AMI Efficience	252 380			39 897			212 483
Fonds dédiés Ségur	198 215						198 215
Fonds dédiés Plateforme Répit	26 037		21 442	41 849			5 630
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement IME "Les Papillons Blancs" - DGC Autisme	112 759						112 759
Fonds dédiés plateforme Repit Handicap	6 710		9 773	13 687			2 796
Fonds dédiés Formation	602 685			0			602 685
Fonds dédiés Retraite	0						0
Fonds dédiés habitat inclusif	100 534			9 644			90 890
Fond dédié prime covid	10 632						10 632
Fond Cap Handeo	74 970			8 100			66 870
Fond dédié Qualité de vie au travail	28 767		230 676				259 443
TOTAL	2 518 596	0	737 146	456 847	0	0	2 798 894
Autres ressources destinées au financement de mesures d'exploitations							
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	303 394	0	86 292	118 715		0	270 971
Fonds dédiés sur dons associatifs	179 862		0				179 862
Fonds dédiés legs et donations	95 628						95 628
TOTAL	578 883	0	86 292	118 715	0	0	546 461
TOTAL GENERAL	17 133 485	0	3 798 158	2 451 419	0	0	18 480 220

Notes sur le bilan**Résultat effectif global de l'entité**

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE :	575 947	1 425 613
Reprise du résultat antérieur	236 665	-35 977
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	812 612	1 389 636
dont résultat effectif sous gestion propre	474 128	942 846
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	338 484	446 790

6. Autres informations

6.1 - Evaluation des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ➡ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ➡ Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ➡ Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

- Les contributions volontaires liées à la générosité du public ;
- Les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;
- Les concours publics en nature.

La participation des adhérents bénévoles (administrateurs) occupant les fonctions relevant de la gestion et de l'administration de l'association l'Unapei 60 et les trois Unapei territoriale a été évaluée selon la règle de la valorisation par catégorie de fonction soit 49.896 €/h (3 x SMIC horaire chargé).

- - Le montant des bénévoles s'établit à 129 298 € pour 2 591 heures.
- Montant de la renonciation aux frais de remboursement des transports : 3 844 € (base moyenne à 0.606 €/km) soit 6 774 kms.

6.2 Engagements hors bilan

Fonds de garantie	1 089 754
Caution solidaire collectivité publique	252 058
Nantissement valeurs mobilières de placement	1 644 558
Subrogation privilège vendeur immeuble	259 163
Hypothèques sur immeubles	1 426 868
Total des garanties et suretés accordées	4 672 401

6.3 Eléments relatifs au personnel

Nombre de cadres	107
Nombre de non-cadres	767
Total du personnel au 31 décembre 2025	874

6.4 - Détail du résultat 2025 et de son affectation

	Résultat comptable	Excédents affectés à l'investissement	Reprise des charges d'amortissements	Reprise sur les excédents affectés à l'exploitation	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Résultat à affecter	Investissements	Réserve de compensation des déficits (trésorerie)	Réserve de compensation des charges d'amortissements	Réserves affectées au financement de mesures d'exploitation	Report à nouveau
<u>GESTION CONTRÔLÉE</u>											
CPOM ASSURANCE MALADIE	334 594	5 163	4 287	-	282 740	626 784	446 959	-	-	179 825	-
CPOM ETAT	121 338				188 340	309 678	230 000			79 678	
CPOM DEPARTEMENT	231 683				-	221 147	121 000			100 147	
SAPPH	- 14 537	5 163	4 287		101 046	95 959	95 959			-	
	- 3 890				3 890	-					
<u>GESTION PROPRE</u>											
SECTEUR TRAVAIL PROTEGE	241 354	230 154	-	236 665	- 5 857	702 315	358 477	-	-	447 976	104 138
REDEVANCES	180 843	142 940		134 717	14 911	473 411	323 411			150 000	
Redevance du Vexin	- 17 634,95					- 17 635					17 635
Redevance du Sésame	- 64 905,07					- 64 905					64 905
Redevance La Liovette	- 21 597,54					- 21 598					21 598
Qualite de la vie	4 498	2 359				6 858	6 858				
FONDS PROPRES	297 976					297 976				297 976	
Section actions familiales	-					-					-
SIEGE	- 137 826	84 855		101 947	- 20 769	28 208	28 208				
TOTAUX	575 948	235 317	4 287	236 665	276 883	1 329 099	805 436	-	-	627 801	- 104 138

6.5 - Compte d'emploi des ressources

Par décret n° 2019-504 du 22 mai 2019, le seuil à partir duquel un organisme est tenu d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est applicable aux exercices comptables clos à compter du 1er juin 2020 et aux exercices clos à une date antérieure volontairement par anticipation.

Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

➡ Compte de résultat par origine et destination

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de l'association par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

Autres informations

Détail des charges par origine et destination (N)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	97 321					
Variation de stock	-					
Autres achats et charges externes	14 390 606					
Aides financières	-					
Impôts, taxes et versement assimilés	3 346 123					
Salaires et traitements	30 273 403					
Charges sociales, autres charges de personnel	11 455 657					
Dotations aux amortissements et dépréciation	2 520 845					
Dotations aux provisions	1 142 847					
Report en fonds dédiés	1 372 288					
Autres charges	57 792					
Charges financières	22 508					
Charges exceptionnelles	-					
Participations des salariés aux résultats	-					
Impôt sur les bénéfices	-					
TOTAL	64 679 389	-	-	-	-	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	-				97 321
Variation de stock	-				-
Autres achats et charges externes	839 370				15 229 976
Aides financières	-				-
Impôts, taxes et versement assimilés	165 624				3 511 947
Salaires et traitements	1 129 715				31 403 118
Charges sociales, autres charges de personnel	836 208				12 291 865
Dotations aux amortissements et dépréciation	284 220				2 805 065
Dotations aux provisions	-	272 630			1 415 477
Report en fonds dédiés	-			358 921	1 731 209
Autres charges	430 562				488 354
Charges financières	83 725				106 233
Charges exceptionnelles	-	-			-
Participations des salariés aux résultats	-				-
Impôt sur les bénéfices			54 179		54 179
TOTAL	3 769 624	272 630	54 179	358 921	69 134 744

Détail des contributions volontaires par origine et destination (N)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	-				-
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services					-
Personnel bénévole	129 298				129 298
TOTAL	129 298	-	-	-	129 298

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	338 890	320 590	917 405	898 385
1.1 Cotisations sans contrepartie	18 300		19 020	
1.2 Dons, legs et mécénat	320 590	320 590	898 385	898 385
- Dons manuels	19 691	19 691	36 257	36 257
- Legs, donations et assurances-vie	300 899	300 899	862 128	862 128
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 645 516		11 988 736	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 645 516		11 988 736	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	58 112 691		55 277 647	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 370 700		1 179 189	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	242 895	118 715	223 428	50 989
TOTAL	69 710 692	439 305	69 586 405	949 374
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	64 679 389	-	62 588 277	-
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	64 679 389	-	62 588 277	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 769 624	-	2 934 561	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	272 630	-	152 072	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	54 179	-	12 149	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	358 921	86 291	2 473 732	52 827
TOTAL	69 134 744	86 291	68 160 791	52 827
EXCEDENT OU DEFICIT	575 948	353 014	1 425 614	896 547

Autres informations
Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE	129 298		131 261	
Bénévolat	-	-	-	-
Prestations en nature				
Dons en nature	129 298	129 298	131 261	131 261
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-		-	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS	129 298		131 261	
Réalisées en France	129 298	129 298	131 261	131 261
Réalisées à l'étranger	-		-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE	-		-	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-		-	
TOTAL	129 298		131 261	

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N
1 – MISSIONS SOCIALES	-	-
1.1 Réalisées en France	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL DES EMPLOIS	-	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	86 291	52 827
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	353 014	896 547
TOTAL	439 305	949 374

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	320 590	898 385
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats	-	-
- Dons manuels	19 691	36 257
- Legs, donations et assurances-vie	300 899	862 128
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	320 590	898 385
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	118 715	50 989
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	439 305	949 374

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 416 999	2 520 452
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la Générosité du public	353 014	896 547
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 770 013	3 416 999

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	129 298	131 261
Réalisées en France	129 298	131 261
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	129 298	131 261

	EXERCICE N	EXERCICE N
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	129 298	131 261
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	129 298	131 261
TOTAL	129 298	121 115

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	578 884	577 046
(-) Utilisation	118 715	50 989
(+) Report	86 291	52 827
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	546 460	578 884